

« Synthèse des travaux français relatifs à l'évaluation des dommages »

Auteurs : Gérard Gié, Myriam Touaty (In Numeri)

Résumé

Cette contribution s'efforce de dresser un bilan de l'expérience et de la pratique françaises en matière d'évaluation économique des dommages environnementaux, et d'identifier les perspectives et les obstacles persistants en vue d'une intégration dans les comptes de l'environnement.

En 1996, le Conseil scientifique de l'Institut français de l'environnement (Ifen)¹ avait conclu que le contexte français était globalement peu favorable à l'évaluation des dommages environnementaux et avait fait des recommandations pour améliorer cette situation. Malgré les progrès réalisés au cours de ces dernières années, les difficultés et lacunes identifiées alors persistent en grande partie. Elles concernent non seulement l'intégration de l'évaluation des dommages dans les comptes mais également, plus en amont, l'évaluation économique de ces dommages.

Le problème crucial est celui du passage de la « recherche », de l'évaluation « expérimentale », à un stade opérationnel, permettant de réaliser des évaluations économiques des dommages dans un cadre systématique, quantitatif et structuré. Il existe, en effet, encore de nombreux freins qui constituent autant de défis à relever. Sans prétendre à l'exhaustivité, on en citera trois.

Tout d'abord, le manque de crédibilité scientifique des évaluations (valeurs portant sur des « objets » parfois peu tangibles, méthodes visant à déterminer des prix « fictifs », non directement observables sur des marchés, etc.) qui incite à mettre davantage l'accent désormais sur l'implication des différentes disciplines concernées, sur la transparence ainsi que sur l'appréciation de la qualité et de la sensibilité des résultats.

Ensuite, le nombre encore relativement limité des études et surtout l'insuffisance du retour d'expérience. Dans ce domaine, les enjeux sont de rassembler les études, d'augmenter leur accessibilité (y compris par une ouverture à l'international), de diffuser les « bonnes pratiques », de définir des cahiers des charges minima pour la réalisation d'études en routine, etc. afin notamment de faciliter le transfert et l'extrapolation des résultats obtenus et de définir des procédures d'agrégation des données.

Enfin, le développement encore insuffisant de l'appareil statistique sur l'environnement, en particulier sous l'angle des dommages : suivi de l'état des ressources et des écosystèmes, ainsi que de l'impact sur les populations et usages.

Or, le contexte institutionnel connaît actuellement une évolution favorable sous l'effet d'une sensibilisation croissante des acteurs à l'évaluation environnementale, sensibilisation renforcée au niveau européen par la directive cadre sur l'eau ou la future directive sur la responsabilité environnementale. Pour la France cette évolution se traduit par des actions concrètes émanant en particulier du Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), en faveur de la diffusion de l'information, du développement du référentiel empirique et de la normalisation des méthodes. L'objectif recherché est de capitaliser les connaissances dans une démarche de progrès en direction des champs les mieux circonscrits.

¹ Conseil scientifique de l'Ifen, *Comptes économiques de l'environnement*, Rapport du groupe de travail présidé par André Vanoli et animé par Jacques Theys, Ifen, Notes de méthode n°7, décembre 1996.